

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.10.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 19.016
Titre : Amendement au projet de loi portant modification à la loi de santé (LS) – adaptation à la loi fédérale sur les épidémies		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
Contenu :		
Article 41, lettres e et f		
e) <u>la lutte contre les maladies transmissibles et la prévention et le contrôle des infections associées aux soins</u>		
f) <u>Abrogée</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Florence Nater, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :